DOCUMENT RESUME

ED 094 581 FL 006 272

TITLE	Symposium sur l'enseignement precoce d'une langue vivante. (Report of the Symposium on the Teaching of Modern Languages to Young Children).
INSTITUTION	Council of Europe, Strasbourg (France). Committee for General and Technical Education.
PUB DATE	27 May 74
NOTE	32p.; In French
EDRS PRICE	MF-$0.75 HC-$1.85 PLUS POSTAGE
DESCRIPTORS	Audiolingual Methods; Conference Reports; Curriculum Planning; Educational Psychology; *Language Instruction; *Preschool Education; *Primary Education; Primary Grades; Second Language Learning; *Symposia; Teacher Qualifications; Teaching Methods; Textbook Standards
IDENTIFIERS	*Europe

ABSTRACT

The symposium, held in Wiesbaden, West Germany, November 11-17, 1973, examined the results of recent programs and research dealing with the teaching of modern languages to young children and formulated certain recommendations for submission to the Council for Cultural Cooperation of the Council of Europe. The following reports were presented: (1) "The Psychological Aspects of Teaching Modern Languages to Young Children" by C. F. van Parreren; (2) "The Pedagogical Aspects of Teaching a Modern Language to Young Children" by K. Schroeder; (3) reports of the delegations of France, Germany, Sweden, and the United Kingdom on the status of teaching language to children in their respective countries; and (4) the report of the German delegation on the teaching of English at the primary level. Recommendations made at previous symposiums organized by the Council of Europe are summarized. The recommendations made by this symposium concern: (1) teaching methodology; (2) curriculum organization; (3) the importance of an audiolingual emphasis at the beginning of instruction; (4) the establishment of criteria for the preparation of textbooks; (5) the length and frequency of the language classes; (6) the need for continuity in language study; (7) teacher qualifications; and (8) the establishment of a permanent, international information exchange system. An appendix listing the names and addresses of the symposium participants concludes the report. (PM)

NSEIL DE L'EUROPE
COUNCIL OF EUROPE

BEST COPY AVAILABLE

rasbourg, le 27 mai 1974

CCC/EGT (74) 10

Or. fr.

COMITE DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNIQUE

SYMPOSIUM
sur
L'ENSEIGNEMENT PRECOCE D'UNE LANGUE VIVANTE

WIESBADEN (République Fédérale d'Allemagne)
11 - 17 novembre 1973

R A P P O R T

U.S. DEPARTMENT OF HEALTH, EDUCATION & WELFARE
NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION
THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRODUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM THE PERSON OR ORGANIZATION ORIGINATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS STATED DO NOT NECESSARILY REPRESENT OFFICIAL NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION POSITION OR POLICY

35.139
04.1

BEST COPY AVAILABLE

TABLE DES MATIERES

	Page
I. INTRODUCTION	1
1. Organisation du stage	1
2. Buts du stage	1
3. Participants au stage	1
4. Ouverture par le représentant du Land de Hesse	1
5. Allocution du représentant du Conseil de l'Europe	2
II. LES DONNEES DU PROBLEME	3
1. Aspects psychologiques	3
2. Aspects pédagogiques	4
3. Rapport de la délégation française : M. HOLDERITH	6
4. Rapport de la délégation allemande : M. SCHOEDER	8
5. Rapport de la délégation allemande : Mme GOMPF	9
6. Rapport de la délégation du Royaume-Uni : Mme BURSTALL	10
7. Rapport de la délégation du Royaume-Uni : M. SALTER	12
8. Rapport de la délégation suédoise : MM. JOHANSSON et JANNSON	13
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	15
IV. ANNEXE (Liste des participants)	

I. INTRODUCTION

1. Organisation du stage.

Le symposium sur "L'enseignement précoce d'une langue vivante" qui s'est déroulé du 11 au 17 novembre 1973 a été organisé par la République Fédérale d'Allemagne sous les auspices du Conseil de la Coopération Culturelle du Conseil de l'Europe (C. C. C.).

Les réunions se sont tenues au Kurhaus de Wiesbaden. L'organisation et la présidence du symposium ont été assumées par M. Théo KROJ, du Hessisches Kultusministerium.

M. J.P. OESTREICHER (Luxembourg) a fait fonction de rapporteur général.

2. Buts du stage.

Les objectifs du symposium ont été définis comme suit :

- examiner les résultats des plus récentes recherches et des expériences nationales dans le domaine de l'enseignement précoce d'une langue vivante ;
- adresser des recommandations au C. C. C. et aux Etats membres sur le thème du Symposium.

Il faut préciser que, pour les participants au symposium, l'expression "enseignement précoce d'une langue vivante" couvre à la fois l'enseignement préscolaire et primaire.

3. Participants au stage.

Les délégués, dont la liste figure en Annexe, comprenaient des experts en matière d'enseignement général, d'enseignement des langues vivantes ainsi que des directeurs de projets nationaux d'enseignement précoce des langues.

4. Ouverture par M. le Professeur Ludwig von FRIEDEBURG, Ministre de l'Education du Land de Hesse.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, l'orateur souligne que c'est le Land de Hesse qui, le premier en République Fédérale, a essayé d'enseigner une langue étrangère dès l'école primaire. Une expérience de dix ans confirme que l'âge de 8 à 9 ans semble être le seuil favorable au début de l'apprentissage d'une langue étrangère. Les essais prouvent que même les élèves "moyens" ont des performances remarquables en anglais et que les élèves ayant appris l'anglais relativement jeunes arrivent à avoir

./.

des connaissances de compréhension auditive et d'expression orale largement supérieures à celles des élèves qui ont débuté plus tardivement.

Si le Land de Hesse compte plus de 11.000 écoliers apprenant l'anglais dès l'âge de 8 à 9 ans, le français est étudié dès un âge précoce en Rhénanie-Palatinat, conformément au projet franco-allemand "Französischim Kindergarten - Deutsch in der Ecole Maternelle". Le Ministre insiste sur l'importance des échanges d'enseignants et des voyages scolaires. Il souhaite un plein succès au symposium "pour une meilleure compréhension et une meilleure entente de tous".

5. Allocution de M. Gustave BEMTGEN, représentant du Conseil de l'Europe.

Monsieur Bemtgen remercie le Ministre de l'aimable accueil qui est réservé aux délégués des pays du Conseil de l'Europe et de l'hospitalité qui leur est offerte à Wiesbaden. Il expose ensuite d'une façon concise la politique scolaire du Conseil de la Coopération Culturelle : il montre l'évolution et l'élargissement des différents projets du C. C. C. en particulier de ceux qui concernent l'enseignement des langues. L'étude d'une langue étrangère par tous les jeunes sera le moyen le plus efficace vers une compréhension mutuelle plus grande, vers une coopération plus durable et vers une union plus solide des pays européens. Le Conseil de l'Europe, par les colloques, les stages et les réunions qu'il organise, a largement contribué à faire accepter l'idée que l'apprentissage d'une langue vivante seconde pourra être envisagé dès un âge précoce par tous les pays membres.
Il appartient au symposium de Wiesbaden d'examiner, tout en tenant compte des possibilités de chaque pays, quel est le niveau d'âge optimal pour le début de l'enseignement d'une langue étrangère.

./.

II. LES DONNEES DU PROBLEME

Divers exposés et rapports ont été présentés qui avaient pour objectif commun d'expliciter la situation de l'enseignement précoce d'une langue vivante dans différents pays.

ASPECTS PSYCHOLOGIQUES DE L'ENSEIGNEMENT PRECOCE DES LANGUES VIVANTES par le Professeur C.F. van PARREREN du Département de Psychologie de l'Université d'Etat d'Utrecht.

Un apprentissage précoce conduit-il à une meilleure connaissance de la langue étrangère ? On ne saurait donner de réponse précise pour le moment.

Il ne s'agit pas, en effet, de simple arithmétique. Un plus grand nombre d'années d'étude n'est pas nécessairement synonyme d'avantages : on a constaté d'une part que bien souvent les personnes plus âgées apprennent plus rapidement et que, d'autre part, des problèmes de motivation se posent lors d'un enseignement trop prolongé ; l'enseignement d'une langue étrangère exige des attitudes affectives positives à l'égard de la langue et du peuple qui la parle.

Les recherches empiriques ont montré que l'optimisme des débuts a fait place à une démarche plus prudente.

En comparant en 1972 des élèves suisses, de langue maternelle allemande et qui avaient commencé à apprendre le français en 4° ou 5° année à des élèves plus âgés, BUHLER a constaté que ces derniers obtenaient de meilleurs résultats au bout d'un an et demi.

Quant aux recherches de WIECZERKOWSKI sur des enfants des "Auslandsschulen", des écoles allemandes à l'étranger, qui commencent à apprendre leur deuxième langue à la maternelle, elles sont très intéressantes mais pas concluantes.

Pour ce qui est des arguments théoriques il faudrait commencer l'enseignement précoce à 6 ans, voire à la maternelle, mais non pas à 9 ou 10 ans. On invoque en ce sens :

- la période sensible, détectée par les neurologues, et pendant laquelle l'apprentissage d'une langue est plus aisée (Penfield, Lenneberg)

Cet argument est peu solide : l'acquisition des structures linguistiques, des "universaux" du langage, est un processus unique, valable pour la première langue. Il y a une succession de stades par lesquels l'enfant doit passer, mais qui, par contre n'ont jamais à être répétés.

- le fait qu'une langue s'acquiert sans effort grâce à un "apprentissage conditionné"

Ceci est inexact car l'enfant acquiert la langue maternelle par l'intermédiaire de diverses activités de type ludique auxquelles il participe très activement.

./.

Tout compte fait, l'enseignement d'une langue étrangère avant l'âge de 9 ou 10 ans ne semble guère justifié. Le fait de commencer plus tôt a également pour conséquence que la durée de l'enseignement paraît très longue à l'enfant, d'où d'inévitables problèmes de motivation.

Il ne faut cependant pas oublier que le bilinguisme est un objectif très important vers lequel doivent tendre nos efforts. Seules, les conceptions pour parvenir au but sont divergentes. Au début, il conviendrait de se limiter à la langue maternelle, tout en faisant acquérir une compréhension cognitive des structures qui seraient mises à profit lors de l'enseignement d'une langue étrangère, vers l'âge de dix ans environ.

ASPECTS PEDAGOGIQUES DE L'ENSEIGNEMENT PRECOCE D'UNE LANGUE VIVANTE
par le Professeur Konrad SCHROEDER, Université de Francfort s/Main.

Tous les arguments, psychologiques et sociologiques, invoqués en Allemagne pour introduire des langues étrangères dans l'enseignement élémentaire, ne sont que des prétextes : la seule raison impérative est d'ordre politique.

Plus de vingt langues officielles sont actuellement utilisées en Europe, toutefois, seules quatre d'entre elles sont considérées comme internationales (l'anglais, le russe, le français et l'allemand) et deux de ces dernières voient leur importance diminuer. Le français s'efforce de retrouver sa position traditionnelle, quoique ébranlée, de langue internationale dans les écoles allemandes.

On considère que la diversité linguistique fait partie du patrimoine culturel européen et qu'elle doit, grâce à l'étude des langues vivantes, constituer "une source d'enrichissement intellectuel plutôt qu'un obstacle à l'unité". Des idées analogues ont influencé les stratégies des pays du COMECON, tels la Hongrie ou la Pologne

En faisant de l'anglais, du français ou du russe une langue pan-européenne, on aboutirait inévitablement à un bizarre jargon pan-européen. De plus, aucune de ces langues ne serait unanimement acceptée par toutes les communautés linguistiques concernées. Enfin, il n'est guère utile d'avoir plusieurs langues internationales rivales dans le cadre d'un modèle de communication fondé sur l'utilisation active d'un idiome international : toute absence d'unité linguistique entraverait la communication.

Il faut encourager chez les peuples européens une connaissance passive des autres langues européennes : chaque participant parle ou écrit sa langue tout en étant compris par son partenaire. Il faudrait connaître une langue internationale qui, pour des motifs économiques devrait être l'anglais en Europe occidentale et le russe dans les Etats du Comecon (y compris la RDA).

Pour ce qui est de cette langue internationale, il faudra développer les techniques orales plutôt que celles de la lecture silencieuse et de l'écriture. L'introduction de l'étude des langues étran-

./.

gères à l'école primaire soulagera les programmes trop chargés du secondaire et correspondra aux croyances qu'ont les psychologues de meilleure compréhension à un jeune âge.

En raison de la grande importance de l'anglais comme langue internationale et de la nécessité de faire apprendre dans le cadre du modèle de communication décrit plus haut, à tous les élèves une seule langue pendant un certain temps, c'est l'anglais et non le français qui doit être enseigné dans les écoles primaires allemandes. Cet enseignement devrait être dépourvu de raisonnances culturelles et être enseigné de manière à motiver les enfants, à les préparer à l'étude d'autres langues.

Il est à noter qu'une vive discussion suivit cet exposé car les autres participants n'étaient pas d'avis d'imposer l'anglais comme langue internationale, au détriment du français par exemple.

RAPPORT DE LA DELEGATION FRANCAISE SUR L'ENSEIGNEMENT PRECOCE DES LANGUES AU NIVEAU PRESCOLAIRE, par M. HOLDERICH, Inspecteur Général.

A. Bilinguisme ou enseignement précoce.

Le bilinguisme est la maîtrise complète de deux systèmes linguistiques à l'exclusion de tout phénomène d'interférence.

L'enseignement précoce est une approche de la langue vivante étrangère qui recrée autant que faire se peut les conditions de l'appropriation naturelle de la langue maternelle par le jeune enfant.

Le bilinguisme étant étroitement lié au cadre familial et à un environnement linguistique privilégié, l'enseignement d'une seconde langue relève de conditions réalisables en situation pédagogique.

Fondements d'une pédagogie de l'enseignement précoce d'une langue

Les travaux de Montessori, Piaget ou Penfield ont montré que les stades de la maturation progressive de l'enfant comportent des "périodes sensibles", l'une entre 3 et 5 ans, l'autre entre 7 et 9 ans. D'un point de vue physiologique, il y a une aptitude spécialisée du cerveau du jeune enfant pour l'apprentissage des langues : les structures cérébrales, base des structures mentales n'ont pas encore franchi le cap irréversible où s'amorce la sénescence des zones spécialisées du langage. De plus, la plasticité des organes d'audition et phonétique ne sont pas encore trop marqués par la langue maternelle.

Les fondements psychologiques, en période sensible, reposent sur les besoins instinctifs de l'enfant. Il oblitère la langue maternelle et essaye de se réaliser dans un environnement linguistique nouveau. La seconde langue devient appropriation spontanée qui engage tout l'être, acte de parole qui, avec ses composantes, détermine un véritable comportement linguistique.

Perspectives et limites de l'enseignement précoce d'une langue

Comme le jeune enfant organise sa personnalité autour de sa langue maternelle qui demeure toujours la langue dominante, on ne peut pas, en principe, attendre que l'enseignement précoce conduise, à lui seul, au bilinguisme. Mais on peut espérer une approche directe de la langue, des acquisitions lexicales et structurales.

Les adversaires de la théorie relèvent que l'initiation trop précoce d'une langue étrangère compromet l'apprentissage de

./.

la langue maternelle et aboutit à un retard scolaire car l'enfant doit répartir son énergie intellectuelle entre les deux langues.

Etre favorable à l'enseignement précoce des langues étrangères est une chose, préconiser leur enseignement prématuré en est une autre.

B. Expériences en cours en France

L'expérience pilote tentée dans les années 1960-65 est devenue en 73, une expérience tentaculaire sous l'impulsion à la fois de l'inspection générale, des collectivités locales, des associations de parents d'élèves.

l'espagnol et l'italien ne comptent que des expériences ponctuelles. La place privilégiée occupée par l'allemand est due aux dispositions prises dans le cadre du Traité franco-allemand ; un réseau dense de points d'expérience est en place dans les écoles maternelles de certains départements.

La langue anglaise se situe à un niveau comparable mais ici se pose un problème de recrutement de personnel compétent.

Une double enquête a été menée portant sur les :

- aspects quantitatifs :
  - nombre de classes et d'enfants concernés ainsi que la durée hebdomadaire d'enseignement dispensé ;
  - personnels participant aux expériences : nombre, grade...
- aspects qualitatifs : données pédagogiques, efficacité, résultats.

On a pu conclure de ces enquêtes que la continuité sans faille est une condition indispensable pour la réussite de ces expériences auprès de tous jeunes enfants ; mais il a fallu constater également que nous ne disposons pas des moyens pour généraliser de telles expériences.

A l'aide de l'enquête, on a dressé un bilan objectif de la situation, bilan qui a abouti à la circulaire ministérielle du 11 mai 1973, qui précise les conditions dans lesquelles se dérouleront ces expériences à l'avenir. "L'extension horizontale doit être limitée, le développement vertical doit être favorisé." De plus, l'enquête distingue trois phases successives :

- niveau pré-élémentaire : période de sensibilisation.
- niveau élémentaire : période d'approfondissement.
- niveau élémentaire (3 dernières années) : structuration.

./.

RAPPORT DE LA DELEGATION ALLEMANDE SUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS AU NIVEAU PRESCOLAIRE ET AU NIVEAU PRIMAIRE, présenté par M. SCHROEDER, Leitender Ministerialrat a.D., Ministère de l'Education du Land de Rhénanie-Palatinat.

Origine de l'expérience et état actuel.

Les premiers essais ont été tentés dans le cadre du jumelage Munich-Bordeaux ; puis, grâce à l'accord franco-allemand, les expériences furent multipliées dès 1968-69. Actuellement, sept Länder de la République Fédérale ont des classes expérimentales.

Réalisations pratiques.

Les enfants sont initiés dès le jardin d'enfants ou la première année de l'école primaire à la langue française par des institutrices françaises. Il ne s'agit pas d'un apprentissage systématique, mais d'un contact quotidien pour susciter la curiosité et l'intérêt des enfants. De plus, les résultats ne sont pas pris en considération pour l'avancement.

Puis, au cours de la deuxième et troisième année, on apprend du vocabulaire, on commence à lire et écrire, mais on a souvent recours à des enseignants allemands.

Le personnel enseignant.

L'expérience est conduite grâce à un échange personnel entre la France et les Länder de la République Fédérale. Comme les maîtresses françaises ne possèdent en général que leur langue maternelle, il faut leur enseigner quelques rudiments d'allemand et les familiariser avec le pays-hôte, ses méthodes pédagogiques...

Matériel didactique. Méthodologie. Enquêtes.

Il n'existe aucun matériel didactique ou une méthodologie spécialement conçus pour l'initiation des enfants allemands au français. L'Office franco-allemand multiplie de ce fait les réunions, pour mettre au point ces questions.

Un catalogue de matériel didactique, disponible et utilisable a été rédigé.

Une enquête scientifique a été faite en Bavière par Mme Dr NATORP, enquête dont on attend les résultats.

./.

Problèmes d'organisation scolaire.

Il n'est pas possible de généraliser l'expérience horizontale pour tous les élèves du préscolaire ou primaire car le nombre d'enseignants français est très limité.

Quant à l'extension verticale, c'est-à-dire la continuité du préscolaire jusqu'au secondaire, elle pose un double problème :

a) la continuité du jardin d'enfants à travers les classes primaires exige l'implantation et la coordination de l'expérience dans une seule localité ou un seul quartier;

b) la continuité de cet enseignement jusqu'au niveau secondaire exige des effectifs suffisants dans le primaire afin de permettre un cours de français continu dans le post-primaire.

RAPPORT DE LA DELEGATION ALLEMANDE SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS AU NIVEAU PRIMAIRE, par Mme Gundi GOMF, Johann-Wolfgang Goethe Universität, Frankfurt/Main.

On a constaté dans les dernières années un intérêt accru pour l'enseignement précoce des langues vivantes en République fédérale. Des expériences diverses ont été tentées, dans les différents Länder, mais l'expérience pilote se déroule au pays de Hesse.

Les mesures prises vont être succinctement exposées :

Une réglementation-cadre a été établie pour coordonner les mesures pédagogiques dans les classes impliquées dans l'expérience :

- que tous les élèves prennent part à l'apprentissage de la langue étrangère ;
- que l'enseignement s'adresse à des classes de niveau intellectuel différent ;
- que dans les écoles secondaires, il y ait possibilité de continuité.

Aux maîtres en service, les possibilités de recyclage suivantes ont été offertes :

- stages de méthodologie ;
- stages d'entraînement intensif en expression orale anglaise;
- cours pour les professeurs assurant la continuité dans le secondaire ;
- stages dans un établissement spécialisé en Angleterre ;
- rencontres pédagogiques régionales obligatoires.

./.

Un nouvel examen, devant assurer une meilleure qualification des maîtres d'école primaire pour l'enseignement de l'anglais, est institué depuis 1970. Le certificat obtenu donne droit au classement à un échelon supérieur du barème des traitements.

De nouveaux cours sont institués depuis 1969 dans les universités du Land de Hesse. Les étudiants optent d'enseigner dans le secondaire ou dans le primaire : dans ce cas, ils suivent des cours spéciaux préparatoires à l'enseignement de l'anglais.

A partir de 1974, chaque région où l'anglais s'enseigne dès le niveau primaire aura un "conseiller linguistique" qui assurera l'entraînement pratique des maîtres.

Les crédits accordés par le Ministère de l'Education du Land de Hesse ont été progressivement majorés au cours des dernières années.

La méthode utilisée, préconisée par Mme GOMPF, est conforme aux recommandations de la résolution du Conseil de l'Europe 1973.

LE FRANCAIS A L'ECOLE PRIMAIRE : EVALUATION DE LA N.F.E.R. (FONDATION NATIONALE BRITANNIQUE POUR LA RECHERCHE EN MATIERE D'EDUCATION)

L'évaluation de l'enseignement du français dans les écoles primaires d'Angleterre et du Pays de Galles, entreprise par la N.F.E.R., s'étend sur la période 1964-74. Elle a revêtu la forme d'une étude longitudinale portant sur trois groupes d'âge ou "cohortes" d'élèves participant à l'expérience pilote patronnée par le gouvernement, en vertu de laquelle le français est enseigné depuis septembre 1964 aux élèves âgés de 8 ans. L'âge de l'enfant était le seul critère retenu pour faire partie d'un des groupes étudiés ; on a obtenu un échantillon expérimental caractérisé par un large éventail d'aptitudes.

Les principaux objectifs de l'enquête étaient les suivants :

- étudier l'évolution à long terme de l'attitude des élèves à l'égard de l'apprentissage d'une langue vivante ;
- déterminer s'il existe un lien significatif entre les résultats obtenus en français et cette attitude ;
- examiner l'influence des variables individuelles (sexe, âge, situation sociale et économique, aspirations en matière d'emploi, contacts avec culture étrangère) sur le niveau atteint en français et sur l'attitude à l'égard de l'apprentissage d'une langue vivante ;
- examiner si les attitudes et les aspirations des enseignants influent de manière significative sur l'attitude et les résultats scolaires de leurs élèves.

./.

Des tests de différents degrés, en français parlé et écrit, ont été mis au point et appliqués à la fois aux élèves des groupes expérimentaux et à ceux de groupes témoins, à des intervalles appropriés durant l'expérience.

Les principaux résultats de l'enquête connus à ce jour peuvent se résumer comme suit :

Age optimum pour l'apprentissage d'une langue vivante.

Les conclusions de l'enquête ne révèlent pas l'existence d'un âge optimum pour l'apprentissage d'une langue vivante, mais elles montrent que la connaissance d'une langue vivante dépend davantage du temps consacré à son étude que de l'âge auquel celle-ci a commencé ; plus la période d'apprentissage est longue, plus le niveau atteint par l'élève est élevé.

Niveau atteint dans d'autres matières.

L'enquête n'a pas démontré que l'apprentissage précoce d'une langue vivante ait exercé une influence significative sur les résultats obtenus dans d'autres matières du programme d'enseignement primaire.

Niveau atteint dans les écoles à effectifs restreints.

Les élèves des petites écoles primaires rurales à effectifs restreints de l'échantillon expérimental, ont tous atteint un niveau plus élevé en français que leurs homologues des grandes écoles primaires urbaines.

Différence entre élèves des deux sexes.

Les filles participant à l'expérience ont toujours adopté une attitude plus favorable que celle des garçons à l'égard de l'apprentissage d'une langue vivante et obtenu de meilleurs résultats aux tests, qu'il s'agisse de français parlé ou écrit.

Différences dues à la classe sociale.

On a constaté que les attitudes et les résultats des élèves de l'échantillon expérimental variaient sensiblement en fonction de leur situation sociale et économique.

Interaction entre les attitudes et les résultats obtenus.

Les conclusions de l'enquête montrent clairement l'existence de liens positifs et significatifs entre les attitudes et les résultats obtenus dans l'étude d'une langue vivante.

./.

L'attitude des élèves à l'égard de cet enseignement avait un rapport étroit avec le niveau qu'ils avaient atteint en français. L'attitude et les aspirations des enseignants exerçaient une influence positive sur l'attitude de leurs élèves et sur les résultats obtenus par eux.

RAPPORT DE LA DELEGATION DU ROYAUME UNI SUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES AU NIVEAU PRIMAIRE, par M. Michael V. SALTER HMI en collaboration avec M. HOWGEGO pour l'Ecosse et M. HOEY pour l'Irlande.

Le projet pilote d'enseignement du français dans les écoles primaires.

Le projet a été mis en place en 1963 pour examiner les avantages et les inconvénients d'un enseignement précoce d'une langue étrangère. Treize zones pilotes ont été choisies dont les résultats et attitudes sont évalués par la N.F.E.R. jusqu'à l'âge de 13 ans.

On a établi un programme de formation du fait du manque d'enseignants qualifiés et on a prévu :

- des stages locaux de langue française ;
- des cours intensifs en Angleterre et en France ;
- des stages de méthodologie.

Comme instruments de travail, on utilise essentiellement "EN AVANT" qui a grandement bénéficié des réactions et suggestions des enseignants. C'est également le seul cours qui assure la continuité entre l'école primaire et secondaire. D'excellents résultats ont été obtenus, surtout grâce au travail en groupes.

Les zones pilotes qui ont eu le plus grand succès sont celles où les liens entre l'école primaire et l'école secondaire sont efficaces et durables.

La majorité des élèves ont acquis une certaine aisance dans la compréhension et l'expression de la langue parlée. La lecture ne posait pas de problèmes majeurs ; l'écriture était, pour les élèves moins doués, un exercice plutôt ingrat. Ce qui est essentiel, c'est de bien définir les buts et objectifs et d'employer des méthodes adaptables aux différents niveaux d'élèves.

./.

En dehors des zones pilotes.

Le français est enseigné à 35 % environ des enfants de 7 à 11 ans. Malheureusement, beaucoup ne peuvent assurer une continuité dans le secondaire et même certaines écoles n'enseignent pas du tout le français.

Le Department of Education and Science pense donc qu'il vaut mieux ne rien entreprendre si un minimum de conditions favorables ne sont pas remplies.

Au pays de Galles, il est rare que le français soit enseigné avant l'âge de 11 ans.

En Ecosse, le degré de motivation est peu élevé.

En Irlande du Nord, il n'y a pas encore d'enseignement des langues vivantes au niveau du primaire, sauf pour le Gaélique.

Il serait donc prudent, là où les conditions minimales sont sûres d'être remplies, de considérer les heures consacrées à apprendre une langue étrangère à un âge précoce comme un avantage à exploiter.

RAPPORT DE LA DELEGATION SUEDOISE SUR LES LANGUES VIVANTES AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

L'enseignement de l'anglais en Suède à l'école primaire, par M. S. G. JOHANSSON.

L'école obligatoire comprend trois niveaux : élémentaire, moyen et supérieur. Le contenu de l'enseignement est fixé par un programme type publié par le Ministère suédois de l'Education Nationale. Ce programme est très rigide, très uniforme, à travers tout le pays. Le programme actuel, qui date de 1969, prévoit l'enseignement de l'anglais à partir du niveau élémentaire à 9 ans.

Le Cours JET ou Junior English Teaching (enseignement de l'anglais au niveau élémentaire). Information sur l'emploi de la radio et de la télévision.

Au début de l'année scolaire 1972, l'anglais est devenu une matière obligatoire dès la troisième année d'école.

Or, jusqu'en 1968, la formation des maîtres se destinant à l'enseignement élémentaire ne comprenait pas d'anglais. Il a fallu assurer un recyclage. Ces enseignants possédaient, dans l'ensemble, des rudiments d'anglais acquis lors de leurs études. Mais il fallait non seulement approfondir leurs connaissances, mais encore les préparer à enseigner l'anglais au niveau élémentaire.

./.

Comme on ne disposait pas des moyens (matériels et financiers) pour effectuer le recyclage, on a utilisé l'intermédiaire de programmes radio et T.V. Ces cours de formation, connus sous le nom de cours JET a été créé à l'intention des enseignants et s'étendait sur deux ans. Des professeurs d'anglais exerçant au niveau secondaire supérieur ont supervisé une partie du cours à titre de conseillers.

Recherches en cours. Le projet EPÅL, par M. JANSSON.

Origine du projet : dans plusieurs milieux, et plus particulièrement parmi les spécialistes de la psycho-linguistique ont fait valoir l'intérêt de rendre obligatoire dès la première année de scolarité l'enseignement de l'anglais.

But du projet : le projet EPÅL a pour objet d'étudier les effets d'une nouvelle répartition des "heures" consacrées à l'anglais pendant la scolarité obligatoire, l'anglais étant enseigné dès la première année. (Cf. tableau annexé).
Les effets de ces dispositions seront mesurés en fonction des critères cognifits, psychomoteurs et affectifs.

Conception : l'expérience EPÅL a été engagée lors du trimestre de printemps de 1971 avec des groupes expérimentaux et des groupes témoins. Ces derniers apprennent l'anglais les uns selon le programme de 1969, c'est-à-dire à partir du premier trimestre de leur troisième année de scolarité, d'autres à partir de la quatrième année, selon le programme de 1962.

Le projet comporte l'application de tests de maturité et le rassemblement de certaines données fondamentales concernant notamment le sexe, la situation socio-économique et la nationalité des élèves (environ 10 % d'entre eux sont d'origine étrangère). A la fin de chaque année scolaire, les élèves sont également soumis à des tests d'aptitude portant sur le suédois et le calcul, ainsi qu'à des tests de comportement. Ces tests ont pour objet de déterminer dans quelle mesure les différences existant entre les groupes sont attribuables à l'expérience en cours. Des examens d'anglais de natures diverses sont organisés plusieurs fois par an et chaque groupe doit accomplir les mêmes épreuves après le même nombre d'heures de cours. Toutes les données sont ensuite enregistrées sur cartes perforées puis traitées par ordinateur.

TABLEAU : Répartition dans la semaine des cours d'anglais de 40 minutes selon le programme de 1969 et dans le projet EPAL.

ANNEE	1	2	3	4	5	6	7	8	9
LGR 1969	-	-	2	2	4	4	3	3	3
EPÅL	0,5	1,5	2	2	3	3	3	3	

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

I. PREAMBULE

Le Symposium de Wiesbaden est la suite de différents colloques, stages ou symposiums organisés par le Conseil de l'Europe et consacrés au problème de l'enseignement des langues vivantes.

L'objectif général de l'enseignement des langues vivantes ayant été défini dans les résolutions adoptées à Hambourg (avril 1961) et à Rome (octobre 1962), il paraît utile de citer les réunions les plus importantes.

- Le stage d'Ostie (Italie), 20-29 avril 1966, sur "Les examens terminaux de langues vivantes dans l'enseignement secondaire", au cours duquel les buts spécifiques de l'étude des langues vivantes ont été formulés comme suit :

"... 1. permettre à l'élève de comprendre la largue à un débit normal ;

2. lui permettre de parler la langue de façon intelligible ;

3. lui permettre de lire couramment et de comprendre un texte ;

4. lui permettre de s'exprimer correctement par écrit ;

5. lui permettre de connaître et de pénétrer la civilisation et la culture d'un pays étranger.

Ces buts doivent être poursuivis à tous les niveaux de l'enseignement, compte tenu de l'âge, des aptitudes et des intérêts de l'élève ..."

- Le stage de Reading (Royaume-Uni), 10-20 avril 1967, sur "L'enseignement des langues vivantes à l'école primaire".

La Résolution (69) adoptée par les Délégués des Ministres le 25 janvier 1969 est formulée comme suit :

" ... Introduction, dans toute la mesure du possible, compte tenu des circonstances nationales, de l'enseignement d'au moins une langue européenne de grande diffusion aux élèves âgés de 10 ans environ, en vue d'étendre dès que possible cet enseignement à tous les élèves de cet âge environ ..."

- Le symposium de Venise (Italie), 11-16 octobre 1971 sur "L'éducation préscolaire - objectifs, méthodes et problèmes", dont le rapport de synthèse "recommande que le Conseil de l'Europe organise un symposium consacré aux problèmes du bilinguisme précoce, étant donné :

./.

1. la nécessité pour le citoyen actuel de manier une autre langue vivante que sa langue maternelle ;

2. les résultats déjà obtenus dans certains pays par l'acquisition précoce d'une langue étrangère ;

3. la nécessité de développer et de contrôler une telle action en lui assurant des bases scientifiques solides".

- Le symposium de Turku (Finlande), 11-18 décembre 1972, sur "Les liens entre l'enseignement de la langue maternelle et l'enseignement des autres langues vivantes".

Au cours des réunions qui se sont tenues à Madrid, York, Ankara, Sundsvall, Oslo, Bruxelles, Sankt-Wolfgang, etc. et au cours des réunions des correspondants et experts pour les langues étrangères auprès du Conseil de l'Europe, des aspects plus spéficiques de l'enseignement des langues vivantes ont été discutés.

Il est renvoyé pour de plus amples détails à l'exposé que M. Riddy a fait à Turku (Finlande) en décembre 1972 (DECS/EGT (72) 121).

II. BILINGUISME ET APPRENTISSAGE PRECOCE D'UNE LANGUE ETRANGERE

Le vrai bilinguisme individuel qui consiste à manier avec aisance deux langues différentes est rare. Il paraît utopique de vouloir atteindre par un apprentissage scolaire précoce cet objectif. Même dans les pays dits bilingues ou trilingues, le bilinguisme est régional et, dans l'ensemble, les habitants ne sont pas individuellement bilingues.

Si l'on considère le bilinguisme comme une aptitude à communiquer et à s'exprimer efficacement dans une autre langue que la langue maternelle, on peut accepter cette définition purement fonctionnelle et se demander si ce bilinguisme-là peut ou doit être favorisé par un apprentissage précoce d'une langue seconde.

Encore faudrait-il examiner, outre les données historiques, politiques, géographiques et culturelles, les aspects physiologiques, psychologiques et pédagogiques que comporte l'apprentissage précoce d'une langue étrangère, en particulier au cas où un tel apprentissage serait généralisé.

Au cours du symposium, ces thèmes ont pu être abordés, certains ont été approfondis dans les exposés et conférences, dans les rapports détaillés ou dans les discussions de groupes.

Les Délégués de tous les pays représentés ont marqué un vif intérêt pour les problèmes qui leur ont été soumis et sont arrivés à la conclusion que l'apprentissage précoce d'une langue étrangère correspond à un besoin profond, susceptible d'être réalisé

./.

par étapes et à la lumière des expériences acquises, dans un avenir que la plupart ne voudraient pas trop lointain. Les expériences relativement récentes faites dans quelques pays au niveau préscolaire ou au niveau primaire, l'expérience plus longue qu'ont certains autres pays dont la langue maternelle a une faible diffusion ou qui sont dans une situation géographique particulière, ont permis aux Délégués d'examiner avec objectivité le problème de principe qui, s'il reçoit une réponse positive, aura des conséquences graves, certes, mais combien exaltantes : voir, dans un avenir relativement proche, tous les jeunes Européens parler, en dehors de leur langue maternelle, une autre langue vivante, leur permettant de communiquer avec leurs voisins, d'avoir accès à une autre culture que la leur, de pouvoir profiter plus largement de toutes les possibilités d'une formation permanente devenant de plus en plus indispensable.

III. DEFINITION

Etant donné que les termes "préscolaire", "primaire", "secondaire", "postprimaire" n'ont pas dans tous les pays la même signification et ne couvrent pas les mêmes périodes d'enseignement, il a paru préférable d'employer les termes "niveau" ou "tranche d'âge" qui sont valables pour tous les pays. Cela d'autant plus que les méthodes changent parfois avec l'âge des élèves et le type d'enseignement et que la motivation des enseignants, des élèves et des parents n'est pas la même pour les différents degrés d'âge ni pour les différents types d'enseignement.

o

o o

RECOMMANDATION A

LA JUSTIFICATION D'UN APPRENTISSAGE PRECOCE D'UNE LANGUE ETRANGERE

Considérant :

- que la situation de l'enseignement des langues modernes dans les pays européens n'est pas pleinement satisfaisante et qu'un des moyens d'améliorer cette situation est l'allongement de la période d'apprentissage auquel doit s'ajouter la remise en question des méthodes et des démarches pédagogiques ;

- que les raisons qui plaident en faveur d'une extension plutôt au début qu'à la fin du plan d'études sont multiples, à savoir :

  a) l'attitude positive du jeune enfant envers les autres façons de penser et les autres cultures,

  b) l'approche orale particulièrement propice à ce niveau précoce,

  c) la possibilité d'adapter les activités d'apprentissage aux intérêts de chaque niveau,

  d) la possibilité d'introduire une deuxième langue étrangère à une période ultérieure ;

- qu'il serait inopportun d'accroître le temps passé à l'école durant la semaine scolaire aux fins d'introduire l'enseignement précoce d'une langue étrangère ;

il est RECOMMANDE

- d'avancer le début de l'apprentissage précoce d'une langue étrangère à la lumière des résultats de recherches récentes qui ont remis en question quelques idées couramment admises.

RECOMMANDATION B

LE DEBUT DE L'ENSEIGNEMENT PRECOCE D'UNE LANGUE ETRANGERE

Après avoir pris connaissance des expériences variées qui ont été faites jusqu'à ce moment dans un grand nombre de pays d'Europe,

Considérant :

- que les résultats obtenus jusqu'à ce moment sont appréciés diversement par les pays intéressés ;

- que la situation qui diffère d'un pays à l'autre ne permet pas, dans ce domaine, d'édifier une théorie commune ;

- que certaines évaluations et observations, sans apporter une confirmation à tous les espoirs et attentes de départ, permettent d'écarter les craintes parfois exprimées sur les effets négatifs d'un enseignement précoce dans les autres disciplines de l'enseignement primaire ;

- qu'au niveau préscolaire on ne saurait parler d'"enseignement" de langue (maternelle ou autre) mais plutôt de découverte, d'imprégnation et d'appropriation de ces langues par le jeu et par l'action ;

- que le total du temps consacré à l'apprentissage d'une langue étrangère apparaît comme un facteur essentiel de réussite, et que, compte tenu des horaires surchargés de l'enseignement post-primaire, le temps réservé à cet apprentissage ne peut être considérablement accru à ce niveau ;

il est RECOMMANDE

a) que l'enseignement précoce d'une langue étrangère soit poursuivi en tenant compte des besoins propres à chaque pays et des moyens dont il dispose pour mener cette action dans des conditions favorables,

b) que des recherches soient faites sur l'interdépendance de disciplines comme les langues vivantes et les activités basées sur le rythme (musical, corporel), le chant, la pratique d'instruments, l'expression corporelle, la dramatisation, la mime,

c) que, si des expériences ont été commencées au niveau préscolaire, la continuité soit garantie et qu'à ce niveau soit défini de la façon la plus précise le corpus linguistique propres à la nature du langage enseigné.

./.

Toutefois, en l'absence de données théoriques ou expérimentales décisives sur l'âge optimum pour le début de l'enseignement précoce, mais à la lumière des expériences présentées, il semble qu'il y ait intérêt, pour des raisons pédagogiques, psychologiques et administratives, à situer vers 8 ou 9 ans l'âge du début, sans exclure à titre expérimental un apprentissage plus précoce, y compris au niveau préscolaire, lorsque cela correspond à une situation locale et lorsque les circonstances le permettent, sans exclure, d'autre part, que pour certains pays, l'introduction plus tardive de l'apprentissage généralisé d'une langue étrangère constituerait déjà un avantage par rapport à la situation actuelle.

RECOMMANDATION C

LES PRINCIPALES ACTIVITES QUE COMPORTE L'APPRENTISSAGE PRECOCE

Considérant

- que les buts de l'apprentissage précoce d'une seconde langue vivante doivent être conformes aux buts plus généraux de l'apprentissage des langues tels qu'ils ont été énoncés par le symposium d'Ostie ;

- qu'au début une familiarisation avec la langue étrangère par l'ouïe et la parole importe bien plus que l'apprentissage systématique du vocabulaire et des structures ;

il est RECOMMANDE

a) que, pendant la première période d'apprentissage, on établisse de façon concertée un contact vivant de l'enfant avec la langue étrangère, plutôt que de le soumettre à une instruction de type formel,

b) qu'à cet effet une importance particulière soit réservée à la conversation dialoguée et au jeu dramatisé, en relation avec le matériel auditif, avec des images, des objets réels, afin d'éviter les dangers d'un apprentissage mécanique,

c) que les textes de lecture, intervenant au moment où les connaissances linguistiques de l'enfant et la nature du matériel employé le permettent, soient oralement préparés et se trouvent adaptés aux intérêts et au degré de maturité des élèves,

d) que pendant la période du premier apprentissage l'écriture de la langue étrangère soit limitée au strict minimum.

./.

RECOMMANDATION D

CRITERES DU MATERIEL

Il est RECOMMANDE

- que le matériel soit conçu de manière à susciter la motivation des élèves,
- qu'il soit adapté à leur degré de maturité,
- qu'il favorise les activités et interactions individuelles et en groupe,
- qu'il fasse appel à toutes les facultés perceptives,

il est RECOMMANDE

- que le livre du maître donne des suggestions d'ordre pédagogique et indique les techniques pédagogiques appropriées ainsi que le matériel complémentaire,

il est RECOMMANDE

- que, pour la préparation du matériel, il soit tenu compte de la langue maternelle des élèves, du mode de vie des pays concernés, de l'emploi fait par des maîtres non spécialistes, de la continuité de l'enseignement de la langue étrangère au-delà du niveau initial.

RECOMMANDATION E

LA FREQUENCE ET LA DUREE DES CLASSES

Considérant

- que la durée totale du contact de l'enfant avec la langue étrangère est un facteur important de réussite, mais qu'un enseignement trop dilué dans le temps en compromet l'apprentissage,
- qu'une fréquence suffisante des séances de langue étrangère est d'autant plus importante que l'élève est plus jeune,
- que dans certains Etats membres une trop grande fréquence soulèverait cependant, avec les moyens actuels, et compte tenu de l'horaire hebdomadaire global, des difficultés d'organisation,

./.

il est RECOMMANDE

- que l'enseignement précoce des langues vivantes soit donné, dans toute la mesure du possible et au cas où cet enseignement commence au niveau d'âge de 8 à 9 ans, sous la forme de séances quotidiennes d'une durée pouvant aller de 20 à 40 minutes suivant l'âge des enfants et les possibilités en personnel enseignant qualifié.

RECOMMANDATION F

LA NECESSITE DE LA CONTINUITE

- Considérant que l'enseignement précoce d'une langue étrangère est voué à l'échec si la continuité n'est pas assurée à travers toute la tranche d'âge concernée et dans les classes post-primaires,

- Considérant que la continuité au niveau de l'enseignement précoce exige que l'on tienne compte de cinq éléments :

  - l'effectif des élèves,
  - la qualification du personnel enseignant,
  - la conception pédagogique définie d'avance,
  - l'équipement approprié des classes,
  - les matérieux pédagogiques propres à chacun des niveaux,

- Considérant que la liaison entre l'enseignement précoce et le post-primaire doit être établie dès le début pour éviter une rupture pédagogique et méthodologique qui risquerait de ruiner plusieurs années d'efforts.

- Considérant que la continuité dans le post-primaire comporte un aspect administratif et un aspect pédagogique et peut exiger, dans certains cas, la réorganisation des programmes,

il est RECOMMANDE que l'enseignement précoce d'une langue étrangère ne soit donné que lorsque les conditions énoncées se trouvent réunies pour que cette continuité soit assurée.

./.

RECOMMANDATION G

LA QUALIFICATION DES MAITRES

- Considérant que, malgré l'intérêt psychologique qu'il peut y avoir à confier l'initiation précoce (notamment au niveau préscolaire) à des enseignants étrangers, l'extension et à fortiori la généralisation de cet enseignement ne peuvent être sérieusement envisagées s'il n'est pas essentiellement confié aux enseignants du pays,

- Considérant que l'enseignement précoce des langues vivantes ne saurait être efficace s'il n'est pas donné par un personnel qualifié, possédant parfaitement la langue enseignée et en particulier la variété parlée avec et par les enfants, comme les locuteurs de langue maternelle,

il est RECOMMANDE que les maîtres de l'enseignement préscolaire et primaire chargés de cet enseignement reçoivent une formation linguistique et pédagogique suffisante.

Pour assurer la poursuite des actions en cours dans les meilleures conditions et préparer l'avenir,

il est RECOMMANDE que l'on distingue nettement entre

- des mesures provisoires à court terme,

- des mesures à envisager pour la formation future de ces maîtres.

Dans l'immédiat il est RECOMMANDE

a) que les maîtres déjà engagés dans un enseignement précoce bénéficient de stages de perfectionnement méthodologiques et pédagogiques dans leur propre pays,

b) que les échanges ou invitations d'enseignants puissent être poursuivis et amplifiés, que les bénéficiaires soient choisis avec le plus grand soin, qu'ils soient mieux encadrés et reçoivent un soutien plus efficace.

Pour l'avenir il est RECOMMANDE

a) que la formation linguistique et pédagogique nécessaire soit donnée aux maîtres de l'enseignement préscolaire et primaire dans les centres de formation professionnelle, cette formation étant complétée par des séjours à l'étranger et par un entraînement de soutien pendant toute la durée de leur enseignement d'une langue étrangère,

b) que la formation linguistique vise non seulement à une maîtrise suffisante de la langue étrangère comme moyen de communication, mais aussi à un minimum de connaissance du système de cette seconde langue par rapport aux éléments fondamentaux de la langue maternelle.

./.

RECOMMANDATION H

INFORMATIONS - RECHERCHES - ECHANGES SCOLAIRES

Considérant que, d'une part, trop souvent les informations sur les expériences entreprises et sur les résultats obtenus manquent, et que, d'autre part, les expériences ne sont pas toujours suivies et évaluées par des experts,

il est RECOMMANDE

a) qu'il soit établi un échange permanent d'informations sur les résultats des recherches et des expériences sur l'enseignement précoce des langues vivantes conduites dans les pays du C.C.C. Cet échange pourrait être conduit dans le cadre du C.I.L.T. qui a été chargé par le Conseil de l'Europe d'une mission de coordination et de diffusion de l'information dans ce domaine (cf. également de C.E.R.I.),

b) qu'un examen critique des expériences en cours, et des témoignages - publiés ou non - qui s'y rapportent soit entrepris par des experts qui seraient chargés de cette mission par le Conseil de l'Europe,

c) qu'un plan de recherches soit organisé, avec l'appui du C.C.C., pour donner des réponses précises à quelques problèmes importants que pose un enseignement précoce d'une langue vivante étrangère, à savoir :

les méthodes les plus adéquates et l'emploi éventuel d'auxiliaires audio-visuels au niveau préscolaire,

les limites entre la connaissance active et la connaissance passive d'une seconde langue au niveau primaire,

d) qu'une enquête détaillée soit réalisée dans un pays européen ayant une longue expérience d'un enseignement primaire multilingue,

e) que les échanges scolaires internationaux soient multipliés et développés en vue d'une meilleure motivation et de l'encouragement à une compréhension mutuelle des jeunes Européens.

ANNEXE/APPENDIX

LISTE DES PARTICIPANTS
LIST OF PARTICIPANTS

Présidence
Chairmanship

M. T. KROJ
Oberschulrat
Hessisches Kultusministerium
Luisenplatz 10
62 - WIESBADEN

Conseil de l'Europe
Council of Europe

M. G. BEMTGEN
Chef de la Division de
l'Enseignement Général et Technique
Head of the Division for
General and Technical Education

M. Th. SIGURDSSON
Administrateur à la Division de
l'Enseignement Général et Technique
Administrator, Division for
General and Technical Education

Rapporteur Général
General Rapporteur

M. J.P. OESTREICHER
Inspecteur Principal
de l'Enesignement primaire
17, rue des Roses
LUXEMBOURG

Délégués
Delegates

AUTRICHE
AUSTRIA

M. J. PILZ (M)
Pädagogische Akademie der
Diözese Linz
Postfach 57
Stiftergasse 27
4010 LINZ

M. J. ROHRAUER (A)
Pädagogische Akademie des
Bundes in Oberösterreich
Honauerstrasse 24
4020 LINZ

BELGIQUE
BELGIUM

M. G. VOETS (F)
Oranjestraat 42
2000 ANTWERPEN

M. M. LEMAIRE (M)
(Rapporteur du groupe)
194, rue de Bois-de-Breux
4500 JUPILLE

./.

CHYPRE CYPRUS	M. L. KOULLIS Inspector of English Language Ministry of Education NICOSIA	(A)
DANEMARK DENMARK	M. C. SKOV Special Adviser Directorate for Primary and Lower Secondary Education 34 Kongsbjergvej 2830 VIRUM	(A)
	M. K. E. JØRGENSEN Principal Dagmarvej 23 2740 SKOVLUNDE	(M)
FINLANDE	M. J. RÄIHÄ Kouluhallitus National Board of Education E.Esplanadikatu 16 00130 HELSINKI 13	(A)
FRANCE	Mlle ABBADIE Inspectrice Générale de l'Instruction Publique (Ecoles maternelles) 7, Avenue de la Porte de Villiers 75 PARIS 17e	(M)
	M. HOLDERITH (Président du groupe) Inspecteur Général de l'Instruction Publique (Allemand) 12, Avenue Trudaine 75 PARIS 9e	(F)
	M. D. GIRARD (Rapporteur du groupe) Inspecteur d'Académie (Anglais) 39, Bld de Port Royal 75 PARIS 13e	(F)
REP. FED. D'ALLEMAGNE FED. REP. OF GERMANY	M. DOYE Pädagogische Hochschule Niedersachsen Abteilung Braunschweig 33 - BRAUNSCHWEIG	(A)
	M. MALSCH Ministerialrat Kultusministerium Rheinland-Pfalz 65 - MAINZ Ernst-Ludwig-Str. 2	(M)

./.

	M. SCHRAMM Regierungsdirektor Oberschulamt Nord-Württemberg 7 - STUTTGART Rote Bühlplatz 30	(A)
GRECE GREECE	M. ECPENGLIS Inspector of English Language Teaching Ministry of Education 68 L Riankouz Str ATHENS 60	(A)
SAINT-SIEGE HOLY SEE	M. M. CARLOMAGNO Assistant à la Nonciature Apostolique 53 BONN - BAD GODESBERG Plittersdorf, Turmstrasse 29	(F)
	M. H. ROMMEL 65 MAINZ, am Fort Giuseppe 5	(A)
ISLANDE ICELAND	M. I. GISLASON Lektor Kennarahaskoli Islande Stakkahlid REYKJAVIK	(A)
IRLANDE IRELAND	M. S. DE BURCA Primary School Inspector Department of Education DUBLIN 1	(A)
	M. S. O'HUALLACHAIN Primary School Inspector Department of Education Marlborough Street DUBLIN 1	(M)
ITALIE ITALY	M. S. VENCO Direttore Schola San Pruczazio Val D'ULTIMIO (Bolzano)	(M)
	M. V. MÖSENEDER Direzione didattica di Mezano Via Leistez MERANO	
LUXEMBOURG	M. P. BASTIAN Inspecteur de l'Enseignement primaire Grevenmacher LUXEMBOURG	(F)

./.

MALTE MALTA	Miss M. MUSCAT 5 St Lucy Street NAXXAR	(A)
PAYS-BAS NETHERLANDS	M. L. COSTERS Chief Inspector of Education Henri Dinantlaan 41 APELDOORN	(M)
	M. J. A. M. CARPAY Psych Laboratory Utrecht State University Varkenmarkt 2 UTRECHT	(A)
NORVEGE NORWAY	Mme L. SKREDEN Training Teacher Slettebakkveien 111 5030 LANDAS	(A)
ESPAGNE SPAIN	Mme M. ALVAREZ LOWELL Catedràtica de Inglès del Instituto Nacional de Ensenanza Media "Ramiro de Maeztu" Serrano n° 127 MADRID 6	(A)
SUEDE SWEDEN	M. S. G. JOHANSSON (Président du groupe School Consultant National Board of Education skolöverstyrelsen 106 42 STOCKHOLM	(A)
	M. B. JANSSON School of Education Department of Educational Research Pedagogiska institutionen LHU Ö Agatan 9 753 22 UPPSALA	(M)
SUISSE SWITZERLAND	M. G.E. ROULET (Rapporteur du groupe) Professeur de linguistique générale à l'Université de Neuchatel Trois-Portes 33 2006 NEUCHATEL	(M)
	M. H. NUFER Assistant à l'Institut pédagogique de l'Université de Zurich Rämistrasse 71 8006 ZURICH	(A)

./.

TURQUIE TURKEY	M. S.U. ÖZGÜULER Yabanci Oiller Egitim Enstitüsü, Ingilizce bölümü, Ögretmeni ANKARA	(A)
ROYAUME-UNI UNITED KINGDOM	M. P. H. HOY (Président du groupe) HM Staff Inspector "Brambles" Wood Way ORPINGTON Kent BR6 8LS	(M)
	M. M.V. SALTER HM Inspector 158 Bois Moor Road CHESHAM Bucks HP5 1SS	(F)
	M. J. HOWGEGO (Rapporteur du groupe) HM Inspector "Longridge" 36 Erskine Road GULLANE East Lothian	(A)
Conférenciers Lecturers	M. C. VAN PARREREN Professor Psychologisch Laboratorium der Rijksuniversiteit Varkenmarkt 2 NL - UTRECHT	
	Mme C. BURSTALL Deputy Director National Foundation for Educational Research in England and Wales The Mere Upton Park GB - SLOUGH Bucks SL1 2DO	
	Mme G. GOMPF Englisch-Didaktisches Seminar Johann - Wolfgang-Goethe-Universität D - 6 FRANKFURT/MAIN Kettenhofweg 139	
	M. K. SCHRÖDER Professor Brandenburger Str. 46 D - 605 OFFENBACH-BURGEL	

./.

M. M. SCHRODER
Leitender Ministerialrat a D
Der Bevollmächtigte der Bundesrepublik Deutschland für kulturelle Angelegenheiten im Rahmen des Vertrages über die deutsch-französische Zusammenarbeit
Welckerstrasse 2
D - 5300 BONN

OBSERVATEURS
OBSERVERS

M. G.M.R. BIDDULPH
English Language Officer
The British Council
D - 5 COLOGNE 1
Hahnenstrasse 6

M. H. LILLINGER
Ministerialrat
Hessisches Kultusministerium
Luisenplatz 10
D - 62 WIESBADEN

M. P. GODART
Institut français de Graz
Radetzky Strasse 6
A - 8010 GRAZ

Miss SCHLUSCHE-KLIER
D - 62 WIESBADEN
Klopstockstr. 14

M. H. NEUMEISTER
Oberstudiendirektor
Sekretariat der Ständigen Konferenz der Kultusminister der Länder in der Bundesrepublik Deutschland
D - 5300 BONN
Nasse Strasse 8

M. D. SCHMIDT
Deutsch-Französisches Jugendwerk
D - BAD HONNEF

Miss E. KIPPER
Ministerialrätin
Hessisches Kultusministerium
62 - WIESBADEN
Luisenplatz 10

M. Z. ZACHARIEV
Docteur de l'Université de Paris
Spécialiste du programme - UNESCO
ESM/CUR
Place de Fontenoy
75 - PARIS 7e

END